For the English version click here.

En 2022, l'OCPA célèbre le 20ème anniversaire du lancement de ses activités

***

Observatory of Cultural Policies in Africa

L'Observatoire est une ONG international créée en 2002 avec l'appui de l'Union Africaine, de la Fondation Ford et de l'UNESCO. Son objectif est de suivre l'évolution de la culture et des politiques culturelles dans la région et d'encourager leur intégration dans les stratégies de développement humain par des actions de sensibilisation, d'information, de recherche, de formation, de mise en réseau, de coordination et de coopération aux niveaux régional et international.

OCPA NEWS

No 421

26 octobre 2022

OCPA News a pour but de promouvoir un échange d'information interactif en Afrique ainsi qu'entre l'Afrique et les autres régions. Envoyez-nous des informations pour diffusion sur des initiatives novelles, réunions, projets de recherches, publications intéressant les politiques culturelles pour le développement en Afrique. Merci de votre coopération.

***

Contact: OCPA Secretariat, Avenida Patrice Lumumba No. 850, Primeiro Andar, Caixa Postal 1207, Maputo, Mozambique

Tel.: + 258 21306138 / Fax: +258 21320304 / E-mail: secretariat@ocpanet.org

Directeur exécutif: Lupwishi Mbuyamba, director@ocpanet.org

Editeur de l'*OCPA News*: Máté Kovács, mate.kovacs@ocpanet.org

OCPA SITE WEB - www.ocpanet.org
OCPA FACEBOOK - www.facebook.com/pages/OCPA-Observatory-of-Cultural-Policies-in-Africa/100962769953248?v=info
https://www.linkedin.com/company/observatory-of-cultural-policies-in-africa

Vous pouvez vous abonner ou désabonner à OCPA News, via le formulaire disponible à http://www.ocpanet.org/activities/newsletter/mailinglist/subscribe-fr.html ou http://www.ocpanet.org/activities/newsletter/mailinglist/unsubscribe-fr.html

Consultez les numéros précédents d'OCPA News à http://ocpa.irmo.hr/activities/newsletter/index-en.html

*

L'OCPA est un partenaire officiel de l'UNESCO (statut d'association)

***

Nous exprimons nos remerciements à nos principaux partenaires dont le soutien a permis la céation de l'OCPA et le développement de ses activités dont les les partenaires initiaux

et les autres partenaires

ENCATC **CBAAC**

Le Mont des Arts, Kinshasa

***

***

Dans ce numéro

Editorial

Comme un besoin d'OCPA

H. A la Une

H.1 Déclaration de la Conférence mondiale de l'UNESCO sur les politiques culturelles et le développement durable – MONDIACULT 2022 (MONDIACULT, Mexico, 28 – 30 septembre)

A. A. Les nouvelles de l'OCPA

Activités du Directeur exécutifs et des membres du Secrétariat de l'OCPA
A.1 Maria Manjate à MONDIACULT 2022
A.2 Maria Manjate participe à l'organisation du Festival international des enfants
A.3 Lupwishi Mbuyamba au Colloque sur la politique de l'éducation artistique en Afrique
A.4 Le Directeur exécutif en RDC
A.5 RDC: Contact avec les responsables du projet sur l'intégration de la culture dans l'éducation
A.6 Participation à la Conférence sur «La Nouvelle pensée africaine»
A.7 L'OCPA à la célébration de la Journée mondiale du patrimoine audiovisuel

B. Nouvelles, événements et projets culturels en Afriques

B.1 ACCES 2022, 5ème édition (Dar es Salaam, Tanzanie, 24 - 26 novembre 2022)
B.2 Global Music Hub – Escale Bantoo
B.3 Tunisie: Journées du patrimoine immatériel de Testour - Animation, sauvegarde et valorisation
B.4 Algérie: Atelier sur la situation socio-professionnelle dans le projet de loi de l'artiste

C. Nouvelles concernant les politiques, institutions et ressources culturelles en Afrique

C.1 Afrique australe: Annonce des projets lauréats du Social Impact Arts Prize 2022
C.2 Congo (Rép.): Mme Lydie Pongault, ministre de la culture, des arts, du tourisme et des loisirs
C.3 Soudan: Ministre de Culture et de l'Information visite les barrages de Haut Atbara et de Setit
C.4 L'industrie créative africaine génère des milliards de revenus potentiels
C.5 La Gambie ratifie la Convention UNESCO 2001 sur la protection du patrimoine culturel subaquatique
C.6 Sénégal: Promotion des cultures urbaines - Le ministre Aliou Sow veut renforcer la dynamique

D. Nouvelles, institutions et événements culturels dans d'autres régions

D.1 UNESCO: Enquêtes sur les initiatives thématiques de la Convention de 2003
D.2 Ventes africaines modernes et contemporaines Sotheby's d'octobre 2022
D.3 Cours JMI sur les possibilités de collaboration et de financement au niveau international
D.4 Worldwide Music Expo 2022 (WOMEX, 28ème édition, Lisbonne, 19 - 23 octobre 2022)

E. Informations culturelles dans la presse africaine

E.1 Links to portals
E.2 Informations provenenant de Allafrica

- Maroc: Les problématiques liées à la protection des droits d'auteur en débat à Marrakech
- Tunisie: Sommet de la Francophonie - Le Village de la Francophonie, un Espace qui se veut rassembleur axé sur la diversité culturelle
- Journée de l'Enfant Africain - Appel à bannir les pratiques sociales et culturelles néfastes

F. Nouvelles provenant des bulletins et des services d'information d'autres réseaux

F.1 Nouvelles de la Fédération Internationale des Conseils des Arts et Agences Culturelles (ACORNS)
- Le 9ème Sommet mondial sur les arts et la culture: la liberté artistique (Stockholm, 3 - 5 mai 2023)

F.2 Agenda21culture
- Espace CULTUROPOLIS (Barcelone, 16 - 19 novembre 2022)

F.3 SA Cultural Observatory (SACO) – Observatoire culturel de l'Afrique du Sud

- La 4ème conférence internationale SACO (Pretoria/Tswane, 9 - 10 novembre 2022)

F.4 Mawred – Culture resource Newsletter

- Rappel - Wijhat (Destinations) - L'appel est ouvert toute l'année

F.5 Cyberkaris – Lettre d'information de la Foundation Interarts

- Economia della Cultura: le modèle SoPHIA

F.6 Nouvelles provenant de Africalia

- Africalia: Appel à propositions 2022

F.7 Festival de musique Sauti za Busara 2022

- Sauti za Busara, Stone Town, Zanzibar, 10 - 12 février 2023

XXX

Editorial

Comme un besoin d'OCPA

Les contributions de l'OCPA dans les agendas culturels internationaux enregistrées en ce 2ème semestre de 2022 pourraient être marquées du sceau de la manifestation d'un besoin d'OCPA.

La présence des animateurs de l'Observatoire sur le terrain des actions culturelles majeures du moment comme les sollicitations insistantes ont été nombreuses pour le voir accompagner sinon appuyer de grandes initiatives culturelles et scientifiques en Afrique Australe et Orientale comme en Afrique de l'Ouest et Centrale.

Enfin les invitations qui lui sont adressées pour les prochains mois visant son implication dès l'ouverture de l'année 2023 qui pointe à l'horizon témoignent d'une réserve de confiance assez importante qu'il a de la part de ses instances fondatrices, de l'UNESCO et de l'Union Africaine, comme des professionnels des arts et de la culture du pays qui l'a accueilli sans oublier le réseau dynamique des institutions et associations partenaires du RICADIA.

Voilà que s'impose à lui, l'OCPA, une exigence. Une urgence. D'adapter sa structure à la nouvelle donne, de mobiliser des moyens d'action conséquents et d'intégrer dans ses priorités les préoccupations pertinentes apparues au fil des temps. Un véritable défi!

Maputo, 4 octobre 2022
LupwishiMbuyamba

***

H. A la Une

Conférence mondiale de l'UNESCO sur les politiques culturelles et le développement durable – MONDIACULT 2022 (Mexico, 28 – 30 septembre)

Projet de Déclaration finale

La Déclaration a été adoptée à l'unanimité par la Conférence MONDIACULT réunissant 2 600 participants, dont 135 ministres de la culture, représentant 150 États membres, 83 ONG, 32 organisations intergouvernementales et 9 agences des Nations Unies.

Elle reflète l'accord des pays sur une feuille de route commune pour renforcer les politiques publiques dans ce domaine. Pourtant, malgré des progrès, elle n'a toujours pas la place qu'elle mérite dans les politiques publiques et la coopération internationale. MONDIACULT est un signal fort pour changer cette situation.

Elle est un engagement d'action, fruit de négociations menées par l'UNESCO. Elle affirme pour la première fois que *la culture est un «bien public mondial»,* et elle appelle à *inscrire la culture «en tant qu'objectif spécifique à part entière» parmi les prochains Objectifs de développement durable des Nations Unies.*

Parmi les priorités des politiques culturelles, le texte souligne l'importance des *droits culturels, la lutte contre le trafic illicite de biens culturels, le lancement d'un Forum mondial sur les politiques culturelles et d'un rapport mondial périodique sur les politiques culturelles.*

Le secteur culturel et créatif est l'un des plus puissants vecteurs de développement. Il représente plus de 48 millions d'emplois dans le monde – dont près de la moitié sont occupés par des femmes – représentant 6,2 % de tous les emplois existants et 3,1 % du PIB mondial.

Site web: https://www.unesco.org/en/articles/mondiacult-2022-states-adopt-historic-declaration-culture?fbclid=IwAR0IPaKhxaXaYgZFeDDyctn1Rkf0aOyevQo9owrK_pC18ZXKMYQ_N1Di98U

***

Projet de Déclaration finale de la Conférence mondiale de l'UNESCO sur les politiques culturelles et le développement durable (MONDIACULT 2022, Mexico City, 28-30 septembre 2022)

Nous, les Ministres de la culture des États membres de l'UNESCO, nous sommes réunis à l'occasion de la Conférence mondiale de l'UNESCO sur les politiques culturelles et le développement durable – MONDIACULT 2022 à Mexico, du 28 au 30 septembre 2022, 40 ans après la Conférence historique MONDIACULT de 1982 et 24 ans après la Conférence de Stockholm de 1998 – toutes deux convoquées par l'UNESCO – pour partager notre vision de l'avenir des politiques culturelles et réaffirmer l'engagement global de la communauté internationale face aux défis contemporains urgents et complexes de nos sociétés multiculturelles, et à cette fin, nous adoptons la présente Déclaration, qui intègre nos priorités communes et définit les contours d'un programme tourné vers l'avenir qui tire le plein potentiel de l'impact transformateur de la culture pour le développement durable.

I. Préambule

1. Réaffirmant les principes fondamentaux des Déclarations adoptées lors des Conférences mondiales de l'UNESCO sur les politiques culturelles tenues à Mexico en 1982 et à Stockholm en 1998, ainsi que leurs avancées conceptuelles, notamment la définition de la culture comme « l'ensemble de traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social, [et qui] englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances », qui a posé les jalons du développement de l'action normative de l'UNESCO, notamment la Déclaration universelle sur la diversité culturelle de 2001, reconnaissant la diversité culturelle comme «source d'échanges, d'innovation et de créativité [...] pour le genre humain, aussi nécessaire qu'est la biodiversité dans l'ordre du vivant»;

2. Préoccupés par l'impact des défis contemporains liés au paysage mondial, ainsi que par des crises multiples, prolongées et multidimensionnelles – corrélées notamment aux conséquences dramatiques du changement climatique et de la perte de biodiversité, des conflits armés, des risques naturels, des pandémies, de l'urbanisation incontrôlée et des modes de développement non durables – qui entraînent notamment une aggravation de la pauvreté, des reculs en matière de droits fondamentaux, une accélération des migrations et de la mobilité, ainsi qu'une exacerbation des inégalités, y compris en matière de fracture numérique;

3. Félicitant le nouvel élan impulsé au rôle de la culture pour le développement durable, la interrégional;

4. Exprimant notre inquiétude quant à la vulnérabilité persistante du secteur culturel, en particulier des suites de la crise mondiale de la COVID-19, qui a frappé l'écosystème culturel de plein fouet dans son ensemble – exacerbant ses fragilités et ses inégalités structurelles, y

compris les écarts sociaux et entre les genres et l'inégalité d'accès à la culture ; ainsi que les restrictions aux libertés fondamentales, notamment la liberté artistique, le statut et les moyens de subsistance des artistes, des professionnels de la culture, des praticiens et des communautés, en particulier les femmes, dans tous les domaines de la chaîne de valeur culturelle;

5. Réaffirmant également l'impératif de protéger et de promouvoir les droits humains et la diversité culturelle, face aux menaces croissantes qui pèsent sur la culture et de son utilisation à des fins qui pourraient l'exposer à une destruction ou à une détérioration dans le contexte de conflits armés, qui se traduisent par la destruction intentionnelle ou collatérale du patrimoine culturel, l'accélération du trafic illicite des biens culturels, la violation des droits de l'homme et des droits culturels, y compris à travers la discrimination, la disruption des pratiques culturelles vivantes, et la vulnérabilité exacerbée des acteurs, institutions, sites et marchés culturels, portant ainsi atteinte à la valeur intrinsèque de la culture en tant que lien entre les peuples et source de revenus, tout en érodant la diversité culturelle à l'échelle mondiale;

6. Reconnaissant l'évolution du large éventail de l'architecture normative de l'UNESCO que constituent les Déclarations, Recommandations et Conventions internationales au cours des dernières décennies, qui ont progressivement élargi le champ de la culture et fourni un cadre global pour la protection, la sauvegarde et la promotion de la culture dans toutes ses dimensions, y compris, en particulier, la Déclaration des principes de la coopération culturelle internationale (1966), la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle (2001) et la Déclaration de l'UNESCO concernant la destruction intentionnelle du patrimoine culturel (2003) ; la Recommandation relative à la condition de l'artiste (1980), la Recommandation sur la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire (1989), la Recommandation concernant le paysage urbain historique (2011) et la Recommandation concernant la protection et la promotion des musées et des collections, leur diversité et leur rôle dans la société (2015); la Convention universelle sur le droit d'auteur (1952), la Convention de La Haye pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1954) et ses deux Protocoles (1954 et 1999), la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels (1970), la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (1972), la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique (2001), la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003) et la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005);

7. Accueillant favorablement l'évolution progressive vers une transversalité accrue de la culture dans les politiques publiques, permettant inter alia l'élaboration de politiques culturelles inclusives et participatives, impliquant une multiplicité d'acteurs – gouvernements, autorités locales, organisations de la société civile, organisations intergouvernementales (OIG), secteur privé et communautés – y compris les femmes, les jeunes, les enfants, les peuples autochtones, des personnes en situation de handicap et des groupes vulnérables, permettant ainsi à divers segments de la société de faire entendre leur voix et de tirer pleinement parti de leur potentiel, de leurs capacités créatives ainsi que de toutes les ressources à leur disposition, pour agir aux niveaux social, économique et environnemental, dans le cadre plus large des politiques culturelles, ainsi que des engagements énoncés dans la présente Déclaration;

8. Soulignant l'impact structurel de la transformation numérique sur les sociétés et le secteur culturel, en particulier, qui bouleverse les industries culturelles et l'accès aux biens culturels, tout en ouvrant des perspectives pour élargir l'accès à la culture pour tous, en améliorant la connaissance, la documentation, la conservation, la sauvegarde, la promotion et la gestion du patrimoine, et en stimulant la créativité et l'innovation ; et exprimant nos préoccupations quant aux défis qu'elle pose, en augmentant les risques tels que le déséquilibre global accru des flux

de biens et services culturels au niveau mondial, l'appauvrissement de la diversité culturelle et linguistique en ligne, lié aux systèmes d'intelligence artificielle et à la régulation insuffisante des algorithmes, l'inégalité d'accès à la culture, la rémunération inéquitable des artistes et des professionnels et praticiens de la culture, ainsi que l'approfondissement des inégalités dans l'échange mondial de biens et de services culturels, notamment en raison de la concentration inégale des plateformes culturelles mondiales;

II. Appel à l'action

9. Nous réaffirmons notre engagement à protéger et à promouvoir la diversité culturelle, fondement de l'identité des peuples et principe fondateur de toutes les Conventions, Recommandations et Déclarations de l'UNESCO dans le domaine de la culture, inséparable du respect de la dignité humaine et tous droits humains fondamentaux, incarnés dans le patrimoine culturel – y compris les systèmes de connaissance, les pratiques, les objets et les sites culturels – ainsi que dans la diversité linguistique; et dans cette perspective, nous réitérons la responsabilité individuelle et collective, au nom des générations futures, d'assurer la conservation, la sauvegarde et la promotion du secteur culturel tout entier, tant matériel qu'immatériel, en tant qu'impératif éthique, en vue d'assurer une plus grande équité, un meilleur équilibre géographique et une meilleure représentativité du patrimoine dans toutes les régions, ainsi que la promotion des industries culturelles et créatives, en tant que dimensions fondamentales pour soutenir la diversité et le pluralisme culturels, dont le respect constitue, aujourd'hui plus que jamais, un ferment de paix et une force de créativité et d'innovation pour construire un monde plus durable;

10. Nous nous engageons, à cet effet, à favoriser un environnement propice au respect et à l'exercice de tous les droits humains, en particulier les droits culturels – individuels et collectifs – dans tous les domaines de la culture, du patrimoine culturel aux secteurs culturel et créatif, y compris dans l'environnement numérique, afin de construire un monde plus juste et équitable, et de réduire les inégalités, en particulier en direction des femmes, des jeunes, des enfants, des peuples autochtones, des personnes d'ascendance africaine, des personnes en situation de handicap et des groupes vulnérables, notamment pour (i) soutenir l'accès inclusif à la culture et la participation à la vie culturelle et à ses bienfaits, en tant qu'impératif éthique, social et économique; (ii) renforcer les droits économiques et sociaux des artistes et des professionnels et praticiens de la culture, faciliter leur mobilité et défendre leur statut, notamment en renforçant la propriété intellectuelle; (iii) protéger et promouvoir la liberté artistique et la liberté d'expression; (iv) protéger et impulser la diversité des contenus culturels, ainsi que la diversité linguistique; (v) mettre en œuvre des cadres juridiques et des politiques publiques qui défendent les droits des peuples et des communautés à leur identité et à leur patrimoine culturel, y compris les expressions des cultures des peuples autochtones; et (vi) accroître les efforts pour promouvoir la protection, le retour et la restitution de biens culturels, y compris à travers une consultation des populations concernées et avec le consentement libre, préalable et éclairé de celles- ci;

11. Nous plaidons pour un ancrage systémique de la culture dans les politiques publiques, par l'adaptation des stratégies et des cadres de développement, aux niveaux international, régional, sous-régional, national et local, ainsi que dans les politiques d'autres fonds et programmes pertinents des Nations Unies, en tant que vecteur et moteur de résilience, d'inclusion sociale et de croissance économique – de l'éducation, l'emploi, en particulier en direction des femmes et des jeunes, la santé et le bien-être émotionnel, à la réduction de la pauvreté, l'égalité des genres, la durabilité environnementale, le tourisme, le commerce et les transports, tout en soutenant des modèles de développement économique et social adaptés au contexte;

12. Nous appelons au renforcement et à l'adaptation de nos politiques culturelles aux défis contemporains, par la mise en œuvre effective des Conventions et Recommandations culturelles pertinentes de l'UNESCO, notamment, le cas échéant, en engageant une participation plus systémique d'une diversité de parties prenantes, des acteurs nationaux et locaux, y compris par le biais du Réseau des villes créatives de l'UNESCO, aux institutions culturelles, à la société civile, aux réseaux professionnels et aux experts, ainsi qu'aux communautés concernées, par exemple, par le biais de la Plateforme inter-agences de l'UNESCO sur recommandations de l'UNESCO relatives à la culture, notamment les conventions de l'UNESCO de 1972, 2001, 2003 et 2005 et les recommandations de l'UNESCO de 2011 et 2015, en synergie avec les organisations, cadres et mécanismes internationaux pertinents, tels que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la Convention sur la diversité biologique (CDB), l'Organisation météorologique mondiale (OMM), l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), ainsi que le « mécanisme flexible » pour l'étude des incidences du changement climatique sur le patrimoine culturel et naturel (2020), dans le but d'accompagner les États membres dans l'élaboration de leurs politiques et stratégies pour faire face aux impacts climatiques extrêmes affectant l'ensemble du secteur culturel, qui englobe le patrimoine culturel, notamment subaquatique et naturel, les industries culturelles et créatives et les moyens de subsistance; ainsi qu'en vue d'approfondir le dialogue avec les États membres sur la réduction de l'empreinte carbone du secteur culturel;

13. Nous soulignons l'importance de renforcer les synergies entre la culture et l'éducation, en reconnaissant l'impératif d'une éducation adaptée au contexte, qui englobe le patrimoine culturel, l'histoire et les connaissances traditionnelles, en vue (i) d'élargir les résultats de l'apprentissage et de renforcer la qualité de l'éducation – en particulier en direction des jeunes – ainsi que l'appréciation de la diversité culturelle, du multilinguisme, de l'éducation artistique et de la culture numérique y compris dans les curricula scolaires et dans l'apprentissage tout au long de la vie, ainsi que par le biais de l'intelligence artificielle; (ii) de favoriser l'intégration systémique de la culture dans l'éducation formelle, informelle et non formelle, notamment en valorisant la contribution de tous les segments de la société à la transmission des connaissances; (iii) soutenir l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) dans le secteur culturel par des investissements structurels dans les politiques publiques afin de favoriser l'adaptation nécessaire des compétences, pour soutenir l'emploi qualifié ; ainsi que (iv) d'investir dans le rôle éducatif et social des musées, des pôles de création, des bibliothèques, des archives et des institutions culturelles ; et à cet égard, nous soutenons l'élaboration, avec la collaboration des parties prenantes pertinentes, telles que les Commissions nationales de l'UNESCO et les réseaux d'experts, d'un cadre révisé de l'UNESCO sur l'éducation culturelle et artistique, afin d'intégrer les évolutions du secteur culturel;

14. Nous réitérons notre appel en faveur de la protection du patrimoine culturel, matériel et immatériel, ainsi que des expressions culturelles, notamment en temps de crise, y compris en cas de phénomènes climatiques extrêmes et de risques naturels, et condamnons les actions qui visent la culture dans le cadre des conflits armés et l'utilisation de biens culturels ou leurs abords immédiats à des fins militaires, et nous soutenons les efforts pour la mise en œuvre effective des normes et standards du droit international dans ce domaine, en particulier la Convention de l'UNESCO de 1954 et ses deux protocoles (1954 et 1999), les Conventions de l'UNESCO de 1970, 2001, 1972, 2003 et 2005, ainsi que la Convention d'UNIDROIT de 1995 et la Déclaration de l'UNESCO concernant la destruction intentionnelle du patrimoine culturel (2003), notamment en renforçant l'action dans les situations d'urgence en tant qu'impératif

éthique et de sécurité pour lutter contre la criminalité organisée et le financement du terrorisme, sur la base des résolutions pertinentes des Nations Unies, en réunissant toutes les institutions et organisations internationales concernées et les mécanismes techniques et financiers existants liés aux conventions de l'UNESCO sur la culture, en vue de soutenir les pays dans leurs efforts de protection, ainsi que la solidarité internationale et les stratégies nationales de relèvement;

15. Nous soulignons l'importance d'intégrer le patrimoine culturel et la créativité dans les discussions internationales sur le changement climatique, étant donné son impact multidimensionnel sur la sauvegarde de toutes les formes de patrimoine et d'expressions culturelles et reconnaissant le rôle de la culture en faveur de l'action climatique, notamment à travers les systèmes de connaissances traditionnels et autochtones ; nous encourageons ainsi l'UNESCO à élaborer des directives opérationnelles sur le sujet, dans le cadre des conventions et recommandations de l'UNESCO relatives à la culture, notamment les conventions de l'UNESCO de 1972, 2001, 2003 et 2005 et les recommandations de l'UNESCO de 2011 et 2015, en synergie avec les organisations, cadres et mécanismes internationaux pertinents, tels que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la Convention sur la diversité biologique (CDB), l'Organisation météorologique mondiale (OMM), l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), ainsi que le « mécanisme flexible » pour l'étude des incidences du changement climatique sur le patrimoine culturel et naturel (2020), dans le but d'accompagner les États membres dans l'élaboration de leurs politiques et stratégies pour faire face aux impacts climatiques extrêmes affectant l'ensemble du secteur culturel, qui englobe le patrimoine culturel, notamment subaquatique et naturel, les industries culturelles et créatives et les moyens de subsistance ; ainsi qu'en vue d'approfondir le dialogue avec les États membres sur la réduction de l'empreinte carbone du secteur culturel.

16. Nous soulignons notre engagement à lutter contre le trafic illicite de biens culturels en assurant la mise en œuvre effective de la Convention de 1970 de l'UNESCO et de ses mécanismes associés, et en renforçant la coopération internationale avec tous les partenaires concernés, notamment INTERPOL, l'Organisation mondiale des douanes (OMD), UNIDROIT, le Conseil international des musées (ICOM) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), ainsi qu'avec le marché de l'art ; et nous demandons à l'UNESCO d'intensifier sa réponse à l'échelle mondiale, en (i) renforçant le plaidoyer et l'action concernant l'impact du trafic illicite sur la mémoire, l'identité et l'avenir des peuples; (ii) encourageant l'introduction de sanctions pénales ou administratives dans les législations nationales; (iii) soutenant la promotion du développement des capacités nationales et locales dans tous les pays; (iv) favorisant une coopération accrue et efficace avec les acteurs du marché de l'art, notamment en ce qui concerne le renforcement de la codification du certificat d'origine des biens culturels et la prévention de l'acquisition d'objets sans provenance avérée, pour les musées et les collectionneurs privés; et (v) assurant l'engagement, la mobilisation et la coordination de toutes les parties prenantes, ainsi que du grand public, y compris par le biais des technologies numériques et des plateformes en ligne, en tenant compte de l'augmentation du commerce en ligne des biens culturels, et en soutenant des actions de sensibilisation;

17. Nous appelons à un dialogue international ouvert et inclusif pour le retour et la restitution de biens culturels aux pays d'origine, y compris les biens illégalement exportés, sous l'égide de l'UNESCO, ainsi que ceux qui ne relèvent pas du champ d'application de la Convention de 1970 de l'UNESCO, en tant qu'impératif éthique pour favoriser le droit des peuples et des communautés à jouir de leur patrimoine culturel, et à la lumière des revendications croissantes des pays concernés, en vue de renforcer la cohésion sociale et la transmission

intergénérationnelle du patrimoine culturel; et nous encourageons l'UNESCO à promouvoir la mise en œuvre effective des cadres juridiques ou des politiques existants, pour le retour des biens culturels à leurs pays d'origine ou leur restitution en cas d'appropriation illicite, par le biais d'une médiation proactive par le Comité intergouvernemental de l'UNESCO pour la promotion du retour des biens culturels, et à accompagner les pays dans la conservation et a gestion les biens culturels in situ, par le renforcement des capacités et la promotion d'approches éducatives et culturellement sensibles, notamment dans les musées et les institutions culturelles. Nous appelons également l'UNESCO, en sa qualité de cheffe de file des agences de l'ONU dans le domaine de la lutte contre le trafic illicite de biens culturels, à proposer des mesures et initiatives concrètes pour combattre ce phénomène croissant et ainsi encourager les acteurs du marché de l'art, les musées et les collectionneurs privés; et à adopter un texte révisé du Code international de déontologie pour les négociants en biens culturels;

18. Nous sommes engagés à favoriser le développement durable des secteurs culturel et créatif afin de soutenir l'économie créative au sein des États membres par la mise en œuvre effective de la Convention de l'UNESCO de 2005 et de la Recommandation de l'UNESCO de 1980, notamment en garantissant les droits sociaux et économiques des artistes et des professionnels de la culture, en facilitant leur mobilité, en améliorant la réglementation des plateformes numériques et en les engageant dans un dialogue participatif ; et nous appelons l'UNESCO à accompagner les États membres en vue de tirer le plein potentiel de la transformation numérique dans le secteur culturel, en s'appuyant sur les Directives opérationnelles de 2017 sur la mise en œuvre de la Convention dans l'environnement numérique et sur les dispositions relatives à la culture de la Recommandation de l'UNESCO de 2021 sur l'éthique de l'intelligence artificielle, en vue de (i) faciliter un accès équitable aux marchés culturels; (ii) concevoir, élaborer et mettre en œuvre des politiques et des cadres réglementaires, ainsi que des plans d'action pour la production, la diffusion et la consommation de biens et services culturels, dans l'environnement numérique – notamment en favorisant un dialogue structuré entre toutes les parties prenantes – du secteur privé, des ONG et OIG concernées, en particulier l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et l'Organisation internationale du travail (OIT), ainsi que les plateformes numériques mondiales et les fournisseurs d'accès à Internet; et iii) renforcer les capacités afin de mettre les technologies numériques au service de l'emploi dans le secteur culturel et d'améliorer la sauvegarde, la promotion, la numérisation et l'inventaire du patrimoine culturel, notamment par le biais de l'EFTP et en encourageant la coopération Sud-Sud et Nord-Sud.

Nous, les Ministres de la culture, réunis à Mexico à un moment critique pour le monde entier, nous nous engageons en faveur d'un multilatéralisme renforcé, qui reconnaît la culture comme un bien public mondial, dotée d'une valeur intrinsèque, vecteur et moteur de développement durable, et nous prenons la pleine mesure de notre responsabilité, en demandant que l'UNESCO œuvre à la mise en œuvre conjointe des orientations stratégiques suivantes, ennous appuyant sur son mandat global et spécialisé sur la culture, ainsi que sur ses instruments normatifs et ses programmes, comme suit:

19. Nous appelons le Secrétaire général des Nations Unies à ancrer fermement la culture, en tant que bien public mondial, et de l'intégrer en tant qu'objectif spécifique à part entière dans le programme de développement au-delà de 2030 et, à cette fin, nous demandons à la Directrice générale de l'UNESCO de lancer une large consultation impliquant les États membres, la société civile, le monde universitaire et le secteur privé sur l'impact multidimensionnel de la culture dans nos sociétés en tant que bien public mondial; et de 8 renforcer le plaidoyer pour l'inclusion de la culture dans le Sommet du futur des Nations Unies, prévu en 2024, faisant écho

au mandat fondateur de l'UNESCO de «construire la paix dans l'esprit des hommes et des femmes» par la justice sociale et la dignité humaine;

20. Afin de soutenir le positionnement de la culture en tant que bien public mondial, de faire progresser la mise en œuvre du rapport «Notre Programme commun» ainsi que la Déclaration des Nations Unies faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, et d'informer les futures politiques et stratégies culturelles et publiques, ainsi que l'action programmatique de l'UNESCO, nous soulignons la nécessité de coordonner, renforcer et développer des instruments et des mécanismes d'analyse, de suivi et de mesure intégrés de la culture et de son impact sur le développement durable, et demandons à la Directrice générale de l'UNESCO d'élaborer des études conceptuelles sur l'impact de la culture dans toutes ses dimensions, ainsi que des données pertinentes, et de produire un Rapport global complet sur les politiques culturelles, sur une base quadriennale, en s'appuyant sur les informations, données et indicateurs existants fournis par ses États membres, notamment dans le cadre des rapports périodiques de l'ensemble des instruments normatifs de l'Organisation dans le domaine de la culture, ainsi que les programmes connexes et les cadres statistiques et d'indicateurs dont elle dispose;

21. Nous considérons de la plus haute importance de nous réunir à niveau ministériel en vue de mesurer les progrès, les impacts et les opportunités dans le domaine de la culture, et à cette fin, nous appelons l'UNESCO d'envisager la convocation, à partir de 2025, un Forum mondial sur les politiques culturelles, tous les quatre ans, dans le cadre des procédures et mécanismes appropriés existants, dans le but d'aborder les domaines prioritaires pour la politique culturelle dans le cadre d'un dialogue constructif et inclusif de tous les acteurs concernés, de renforcer l'action multilatérale, la collaboration et la solidarité entre les pays et de contribuer aux axes de travail stratégiques de l'UNESCO dans le cadre de ses Organes directeurs et en s'appuyant sur les conclusions du Rapport mondial sur les politiques culturelles;

22. Enfin, nous demandons que la Directrice Générale de l'UNESCO élabore un plan avec des actions concrètes accompagné d'un calendrier en vue d'accélérer la mise en œuvre des dispositions de la présente Déclaration dans le cadre de la Stratégie à moyen terme de l'Organisation et de son Programme et Budget, d'entretenir un dialogue effectif avec les États membres de l'UNESCO et les acteurs concernés, et de fournir des rapports périodiques.

Site web:
https://www.unesco.org/sites/default/files/medias/fichiers/2022/09/6.MONDIACULT_EN_DRAFT%20FINAL%20DECLARATION_FINAL_1.pdf

***

A. Les nouvelles de l'OCPA

Activités du Directeur exécutifs et des membres du Secrétariat de l'OCPA

A.1 Maria Manjate à MONDIACULT 2022

Maria Manjate,Chargée du programmede l'OCPA, est rentrée du MONDIACULT 2022 de l'‘UNESCO de Mexico après une participation mémorable dans deux «side-events» sur

- Fair-Culture-A key to Sustainable Development et
- Accelerating Education and Culture through Partnership with Cultural Institutions,

aisi que pendant la session de clôture de MONDIACULT au cours de laquelle elle a pris la parole au nom de l'ensemble des ONGs. Un grand honneur pour l'OCPA.

***

A.2 Maria Manjate participe à l'organisation du Festival international des enfants

Rentrée à Maputo, Maria a pris part à l'organisation du festival international des enfants, une initiative de Njingiritana, une Organisation Mozambicaine non-gouvernementale qui se dévoue à l'éducation artistique des jeunes.

***

A.3 Lupwishi Mbuyamba au Colloque sur la politique de l'éducation artistique en Afrique

LupwishiMbuyamba devait introduire le 14 octobre, le panel 1 du Colloque organisé dans ce cadre autour du thème de la politique de l'éducation artistique en Afrique.Le festival par ailleurs avait été ouvert par un représentant de la Ministre en charge de la culture au Mozambique après un discours de circonstance du Représentant de l'UNESCO dans le pays, Monsieur Paul Gomis.

***

A.4 Le Directeur exécutif en RDC

De Maputo, Monsieur Mbuyamba s'est rendu, à l'invitation du gouvernement de l'Angola, à nshasa en République Démocratique du Congo, pour prendre part, le 17 octobre, à un événement de promotion de la culture de la paix, un mouvement initié par l'Angola avec le soutien de l'UNESCO et de l'Union Africaine et dont l'OCPA est l'un des centres de recherche qui composent le comité scientifique du projet. L'événement consistait entre autres en un vernissage de deux ouvrages consacrés à la promotion de la paix par la musique publiés en collaboration entre le CICIBA et la Communauté économique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC). Il a à cette occasion rencontré les dirigeants de ces Organisations, le Président de la CEEAC, M. Verissimo et le Directeur général du CICIBA, le professeur Manda Tchebwa.

***

A.5 RDC: Contact avec les responsables du projet sur l'intégration de la culture dans l'éducation

Profitant de son séjour à Kinshasa, le Directeur Exécutif a pris contact avec les professionnels de la culture et présidé la première réunion des Experts du projet consacré à l'intégration de la culture dans l'éducation initié par l'organisation régionale OSISA (Open Society Initiative of SouthernAfrica)

***

A.6 Participation à la Conférence sur «La Nouvelle pensée africaine»

De Kinshasa, Monsieur Mbuyamba, sur invitation du CERDOTOLA, s'est rendu au Cameroun où il a pris part à la grande conférence très courue organisée par le Centre à Yaoundé, du 25 au 28 Octobre, sur le thème de « La Nouvelle pensée africaine ». L'honneur avait été fait à l'OCPA à ces assises qui ont élu M. Mbuyamba comme Rapporteur Général.

***

A.7 L'OCPA à la célébration de la Journée mondiale du patrimoine audiovisuel

Pendant ce temps,à l'invitation de l'Institut Supérieur d'Art et de Culture du Mozambique, l'ISArC, a associé l'OCPA à la célébration de la Journée mondiale du patrimoine audiovisuel le 27 Octobre. Un message de circonstance a été lu à cette occasion par Maria Manjate qui a insisté sur l'importance d'intégrer l'usage des nouvelles technologies dans l'éducation culturelle des jeunes et de son intégration dans la politique culturelle nationale.

***

Pour des informations antérieures sur les activités de l'OCPA cliquez sur
http://www.ocpanet.org/activities/news/index-en.html

***

***

B. Nouvelles, événements et projets culturels en Afriques

B.1 ACCES 2022, 5ème édition (Dar es Salaam, Tanzanie, 24 - 26 novembre 2022)

La Fondation Music In Africa (MIAF) accueillera l'édition 2022 de la conférence musicale ACCES qui accueillera des artistes confirmés qui viennent de Tanzanie, Zimbabwe, Cameroun, Madagascar, Mali, Afrique du Sud et du Burkina Faso.

L'événement comprendra des tables rondes, des présentations, des expositions, des sessions de pitch, des sessions de questions-réponses avec d'éminents musiciens et des visites de pôles clés de l'industrie musicale. Certains des conférenciers confirmés viendront d'Afrique australe, occidentale et orientale ainsi que d'Europe, à savoir de Tanzanie, du Royaume-Uni, d'Afrique du Sud, du Soudan, du Maroc et du Nigeria.

La conférence Music In Africa pour les collaborations, les échanges et les vitrines, ou simplement ACCES, est une plate-forme permettant aux acteurs de l'industrie musicale de tout le continent d'échanger des idées, de découvrir de nouveaux talents et d'accélérer la formation du secteur musical dynamique.

ACCES se tient chaque année dans une ville africaine différente, attirant des délégués de plus de 50 pays d'Afrique et d'ailleurs. L'événement se déroule sur trois jours et propose un programme dynamique comprenant des ateliers de formation, des tables rondes, des présentations, des performances en direct, des sessions de réseautage, des expositions et des visites des principaux pôles de l'industrie musicale.

Plus d'informations sont disponibles sur le site officiel à
https://www.musicinafrica.net/fr/node/225915

***

B.2 Global Music Hub – Escale Bantoo

Bantoo Global Music est le nouveau Programme de Scène d'Ébène dont l'ambition est de développer la présence de la production musicale et des artistes francophones sur les marchés anglophones et lusophones africains; permettre aux auteurs compositeurs de toucher les royalties produit de l'exploitation de leurs œuvres et encourager les jeunes artistes.

Notre assistance aux artistes intégre tous les segments de la musique, et propose une solution spécifique à trois faiblesses qui caractérisent le secteur: les frontières linguistes, la méconnaissance des droits auteurs par les acteurs de la filière musicale africaine et le déficit de managers professionnels.

Le programme offre aux intéressés

- Une solide expérience et un vaste réseau de relations dans les milieux du spectacle africain;
- Une équipe de Managers aidant les artistes à améliorer la promotion de leur projets;
- Une plateforme qui offre des informations professionnelles aux artistes et à leurs productions;

- Des pages dans les médias sociaux permettant aux artistes de de suivre les actualités musicales;
- Un réseau de professionnels pour promouvoir les artistes et leurs.

Ce project peut aider les artistes dans les domaines suivants: développement de carrière, édition musicale, élaboration des contrat, organisation de showcase, recherche de financement et relation presse.

Contact: escalebantoo@gmail.com

***

B.3 Tunisie: Journées du patrimoine immatériel de Testour - Animation, sauvegarde et valorisation

La convention de l'UNESCO relative au patrimoine culturel immatériel fête ses 20 ans d'existence. Mise en œuvre le 17 octobre 2003, elle a pour but la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, la sensibilisation au niveau local, l'encouragement à la créativité et la valorisation des expressions culturelles.

C'est dans ce cadre que l'Agence de mise en valeur du patrimoine et de promotion culturelle (Amvppc), en collaboration avec l'Institut national du patrimoine (INP), la Chambre nationale de l'artisanat, l'Association du patrimoine de Testour, l'Association de protection de l'horloge andalouse de Testour, le festival de la grenade de Testour, l'Association culturelle andalousiat de Testour, l'Association de sauvegarde de la ville de Nabeul, et l'Association des saveurs de mon pays, organise du 17 au 26 octobre 2022 la première session des Journées du patrimoine culturel immatériel au café culturel Al Andalous, restauré récemment.

Le programme de cette première édition comprend une série d'activités culturelles : une exposition documentaire des textes du patrimoine mondial, des projections de films documentaires sur le thème du patrimoine culturel immatériel, des colloques et des conférences, des ateliers d'art vivant et des jeux traditionnels et une exposition d'artisanat et d'art culinaire.

Lire l'article original https://lapresse.tn/141891/premiere-edition-des-journees-du-patrimoine-immateriel-de-testour-animation-sauvegarde-et-valorisation/

***

B.4 Algérie: Atelier sur la situation socio-professionnelle dans le projet de loi de l'artiste

ORAN - Des artistes présents au workshop pour l'élaboration et la formulation du projet de loi de l'artiste, organisée mardi à Oran, ont présenté plusieurs propositions visant à améliorer la situation socio- professionnelle de l'artiste, conforter sa place dans la société, promouvoir la pratique artistique et garantir sa pérennité. Dans ce cadre, les artistes participant à cette rencontre organisée par le ministère du secteur, ont souligné la nécessité d'améliorer les conditions professionnelles et sociales de l'artiste dans divers domaines artistiques à travers le développement des textes législatifs qui permettent la création d'un marché du travail garantissant une activité artistique à longueur d'année et un soutien aux artistes.

Ils ont eu outre appelé à impliquer les associations culturelles à la révision de la loi sur l'artiste ainsi qu'aux travaux concernant l'émission d'une nouvelle "Carte pour l'artiste".

Lire l'article à https://www.aps.dz/culture/145624-ameliorer-la-situation-socio-professionnelle-dans-le-projet-de-loi-de-l-artiste

***

***

C. Nouvelles concernant les politiques, institutions et ressources culturelles en Afrique

C.1 Afrique australe: Annonce des projets lauréats du Social Impact Arts Prize 2022

L'environnement change fondamentalement chaque jour entre le lever et le coucher du soleil à mesure que le climat change. Les banquises du Groenland fondent, les fleuves européens s'assèchent et l'Ouest américain est en feu. Comment les artistes abordent-ils un sujet perçu comme abstrait, distant et complexe sans désespoir, effroi ou désespoir? Y a-t-il une place pour les artistes et leurs pratiques esthétiques pour s'engager, réfléchir ou imaginer un monde meilleur? La réponse est un « oui » catégorique, selon les artistes qui ont soumis leurs idées dans le cadre du 2ème cycle du Prix des arts à impact social du Musée Rupert.

Les candidatures provenaient de toute l'Afrique australe. Artistes, designers, architectes, écrivains, poètes, jardiniers et apiculteurs. Rivières, pluie et eau propre. Les forêts, la recherche de nourriture, la conversation avec les arbres et la construction de sentiers d'oiseaux. La photosynthèse, la photographie et l'enregistrement d'histoires de fantômes d'une faune et d'une flore disparues depuis longtemps ne sont que quelques formes de ces réponses artistiques. Félicitations aux dix projets récompensés par le Social Impact Arts Prize.

Site web: www.instagram.com/socialimpactartsprizeza/ ou visitez : www.socialimpactartsprize.org/

***

C.2 Congo: Mme Lydie Pongault, ministre de la culture, des arts, du tourisme et des loisirs

Le décret présidentiel portant réaménagement du gouvernement Makosso II laisse entrevoir l'entrées de Lydie Pongault, qui dirigera le département de la Culture, des Arts, du Tourisme et des Loisirs de la République du Congo.

Née en 1959 et diplômée en comptabilité, gestion et droit privé, elle a exercé durant près de treize ans en tant que financière dans plusieurs structures avant de se pencher vers la culture et les arts. En 2013, elle est nommée conseillère du chef de l'État, chef de département de la Culture, des Arts et du Tourisme.

Ainsi, en tant que nouvelle pilote de cette industrie des œuvres de l'esprit, Lydie Pongault est donc appelée à redoubler d'efforts et à faire preuve d'optimisme, de volonté, de créativité et de management efficace pour redorer le blason de ce secteur et hisser encore plus haut les performances des artistes locaux. Pour eux, la fusion du ministère de la Culture et des Arts avec celui du Tourisme et des Loisirs arrive à point nommé en vue de permettre à ces branches d'activité de mieux collaborer étroitement afin de contribuer au développement du pays tel que c'est le cas sous d'autres cieux.

Les passations de service entre Lydie Pongault et Dieudonné Moyongo, ministre sortant de la Culture et des Arts, ainsi qu'avec Destinée Doukaga, ministre sortante du Tourisme et des Loisirs, a eu lieu le 27 septembre.

Le 14 octobre 2022, la ministre a organisé une rencontre à Brazzaville avec les directeurs des départements sectoriels de son ministère à fin de recueillir des informations dont elle a besoin pour identifier les problèmes prioritaires du secteur culturel et pour bâtir des stratégies nouvelles en vue de leur solution.

Lire l'article https://www.adiac-congo.com/content/gouvernement-makosso-ii-lydie-pongault-au-front-de-la-culture-des-arts-du-tourisme-et-des
Lire l'article https://www.adiac-congo.com/content/industrie-culturelle-batir-des-strategies-nouvelles-142113

***

C.3 Soudan: Ministre de Culture et de l'Information visite les barrages de Haut Atbara

27 Septembre 2022, Sudan News Agency (Khartoum) Gadarif — Le Ministre Fédéral de la Culture et de l'Information, Graham Abdel Gader, a souligné la nécessité de bénéficier des composantes d'infrastructure des barrages de Haut Atbara et Setit, et de convertir la région en villes touristiques pour exploiter sa belle nature, et son riche patrimoine pour être une ressource touristique et économique pour le pays.

Lors de la visite des délégations participant à la Journée Mondiale du Tourisme au complexe des barrages de Haut Atbara et de Setit, Graham a salué la complétion du grand complexe, en faisant allusion aux énormes bénéfices attendus du barrage.

Pour sa part, le Directeur Exécutif de la localité Al-Fashga, Ezzedine Al-Imam, a fait allusion aux grands avantages comparatifs dont jouit la localité Al-Fashga dans le domaine de la politique, en particulier après l'établissement du complexe des barrages d'Upper Atbara et de Setit, faisant allusion au plan mis en place pour profiter des bâtiments et les transformer en villes touristiques dans la région, passant en revue les capacités de la localité dans le domaine de l'héritage exploré et souterrain.

Site web: https://fr.allafrica.com/stories/202209280162.html

***

C.4 L'industrie créative africaine génère des milliards de revenus potentiels

A mesure que le monde se développe plus rapidement, la façon dont nous consommons les matériaux de divertissement évolue et l'espace. Les plateformes de streaming telles que Boomplay enregistrent des abonnés et des streamers massifs, ajoutant de la valeur aux artistes à venir et à leurs œuvres tout en développant les industries sur divers marchés.

Les marchés créatifs émergents tels que la Tanzanie, l'Ouganda et le Kenya assistent à une migration importante des habitudes et des préférences des modes traditionnels de créativité et de consommation vers des approches modernes.

À l'échelle mondiale, on estime que les industries culturelles et créatives génèrent environ 2,25 billions de dollars par an, soit 3 % du PIB mondial, et emploient environ 30 millions de personnes dans le monde. Malheureusement, l'UNESCO souligne que l'Afrique et le Moyen-Orient ne représentent que 3% du commerce mondial. D'un autre côté, le secteur peut déployer ses ailes et produire des résultats plus bénéfiques pour les gouvernements et les artistes.

Source: https://theexchange.africa/industry-and-trade/creative-and-entertainment-in-africa/

***

C.5 La Gambie ratifie la Convention de l'UNESCO de 2001 sur la protection du patrimoine culturel subaquatique

L'Assemblée nationale de Gambie a ratifié jeudi 22 septembre 2022 la Convention de l'UNESCO de 2001 pour la protection du patrimoine culturel subaquatique (UCH). La Gambie a rejoint l'UNESCO en 1971 et depuis lors, la Gambie a ratifié quatre conventions de l'UNESCO, cette dernière ratification étant la cinquième. Lors d'un débat de trois heures, les parlementaires ont déclaré qu'en ratifiant la convention, la Gambie serait en mesure de protéger ses ressources du patrimoine culturel sous-marin, y compris les quais, les puits et les colonies qui se trouvent le long du fleuve Gambie et de la côte atlantique de Kartong à Koina.

Le ministre du Tourisme et de la Culture, Hamat N. K. Bah a prononcé une prière très passionnée sur la ratification, affirmant que la ratification favoriserait le tourisme local et durable, la protection de notre patrimoine culturel et générerait des emplois pour les jeunes.

Les parlementaires ainsi que le ministre Bah ont salué les efforts du Centre national des arts et de la culture et de toutes ses parties prenantes, y compris la commission restreinte du parlement sur les arts, la culture et les sports. Réagissant à cette évolution, le directeur général du Centre national pour la culture artistique (NCAC), Hassoum Ceesay, l'a décrit comme une autre étape importante dans les efforts de la Gambie pour protéger son patrimoine culturel.

Lire l'article original sur https://thepoint.gm/africa/gambia/headlines/gambia-ratifies-2001-unesco-convention-on-protection-of-underwater-cultural-heritage

***

C.6 Sénégal: Promotion des cultures urbaines - Le ministre Aliou Sow veut renforcer la dynamique

Le ministre de la culture et du patrimoine historique, Aliou Sow a effectué une visite de terrain dans la banlieue afin de s'enquérir de l'état d'avancement d'un certains nombre d'échantillons. Cette visite entre dans le cadre du renforcement des mesures prises par le chef de l'Etat Macky Sall pour l'épanouissement de la jeunesse urbaines notamment ceux et celles qui incarnent les cultures urbaines.

Le ministre de la culture Aliou Sow s'est dit satisfait de l'affirmation du génie créateur, mais de l'esprit patriotique qui anime ces jeunes qui sont dans le monde des cultures urbaines.

"J'ai pris un certains nombre d'engagements au nom du président de la République pour d'avantage renforcer cette dynamique, l'amplifier mais aussi la généraliser un peu partout au Sénégal", a soutenu le ministre.

Aliou Sow a promis de mettre à disposition de l'argent aux jeunes de Pikine afin de parachever le chantier déjà lancé et qui est bloqué à cause d'un montant de 15 millions.

Aussi s'engagera-t-il " c'est dans la même dynamique également que j'ai trouvé ces jeunes, qui sont initiés à des métiers pour renforcer leurs capacités. Ils sont une vingtaine, à la fin de leur formation, je recevrai ces jeunes pour les organiser dans le cadre des initiatives entrepreneuriales dans le domaine de la culture".

Selon, lui "il ne s'agit pas de constater et d'encourager, mais de poser des actes concrets, d'accompagnement, d'incitation de ceux là, qui les regardent comme un modèle à démultiplier".

Lire l'article à https://www.sudquotidien.sn/promotion-des-cultures-urbaines-le-ministre-aliou-sow-sengage-a-renforcer-la-dynamique/

***

***

D. Nouvelles, institutions et événements culturels dans d’autres régions

D.1 UNESCO: Enquêtes sur les initiatives thématiques de la Convention de 2003

Conformément à la Stratégie à moyen terme de l’UNESCO pour 2022-2029, aux Directives opérationnelles de la Convention (Chapitre VI) et aux décisions du Comité, le Secrétariat a lancé des activités dans les domaines thématiques spécifiques suivants pour développer une approche globale de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et du développement durable:

- Aspects économiques de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel
- Sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et changement climatique
- Sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans les contextes urbains.

Pour chaque domaine thématique, une série d'actions sont entreprises, y compris des étapes préparatoires pour développer une note d'orientation, dans le but d'améliorer la compréhension et d'identifier les domaines d'action future dans le cadre de la Convention de 2003.

Dans le cadre de ces initiatives, les parties prenantes de la Convention de 2003 sont invitées à participer aux trois enquêtes en ligne concernant les initiatives thématiques du Secrétariat pour développer une approche globale de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et du développement durable.

- Aspects économiques de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel
- Sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans les contextes urbains.
- Sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et changement climatique

Plus d'information à https://ich.unesco.org/fr/enqutes-sur-les-initiatives-thmatiques-01277
Contact: ich@unesco.org.

***

D.2 Ventes africaines modernes et contemporaines Sotheby's d'octobre 2022

Sotheby's a le plaisir de présenter la vente aux enchères africaine moderne et contemporaine d'octobre 2022 à Londres. Organisée en parallèle avec des foires d'art renommées, telles que Frieze London et 1-54 Contemporary African Art Fair, la vente aux enchères propose une sélection variée d'œuvres très convoitées et culturellement importantes couvrant toute l'histoire africaine. Une offre curatoriale soigneusement assemblée, la vente aux enchères présente des œuvres emblématiques de maîtres modernes aux côtés de la nouvelle et passionnante production d'artistes pionniers travaillant actuellement sur le continent. Les temps forts de la vente varient d'artistes contemporains très recherchés à des artistes du Sud d'exception.

Pour plus d'informations, visitez https://www.sothebys.com/en/buy/auction/2022/oo-october-l22802-modern-contemporary-african-art-sale-proposed?locale=en&cmp=

***

D.3 Cours JMI sur les possibilités de collaboration et de financement au niveau international

Du 9 au 12 novembre 2022, JMI organise une formation en management culturel à Bruxelles pour les jeunes professionnels souhaitant acquérir de l'expérience dans les structures internationales, la gestion de projets, la collecte de fonds et la rédaction de subventions. Le cours de formation examinera les aspects fondamentaux de la gestion de projets musicaux internationaux durables à l'ère moderne, de l'idéation de projets et de la création de partenariats à la collecte de fonds privés et institutionnels, au marketing et aux communications et plus encore!

Les participants auront l'opportunité de réseauter et d'établir des liens avec des pairs professionnels travaillant dans des organisations culturelles, d'acquérir une expérience pratique, d'apprendre à financer des collaborations internationales et… d'explorer la capitale belge et ses images, ses goûts et ses sons! Cet événement est ouvert à tous les jeunes professionnels (moins de 35 ans) engagés dans des organisations culturelles du réseau JMI et au-delà. Les participants peuvent postuler depuis n'importe quel pays du monde.

Pour plus d'informations, visitez https://jmi.net/
Contact: giulia@jmi.net

***

D.4 Worldwide Music Expo WOMEX, 28ème édition, Lisbonne, 19 - 23 octobre 2022)

Le vernissage a offert une vitrine sur la musique made in Portugal et son intersection avec différents langages artistiques, réinventant et unissant les voix, l'imaginaire et les instruments de

la culture populaire portugaise. Des discours ont été prononcés par António Miguel Guimarães (AMG Music) qui a déclaré que des initiatives comme WOMEX permettent d'établir des liens et de partager et de communiquer des expériences avec le monde à travers la musique. Nous créons des dialogues, de la culture et de l'espoir.

Pendant la journée, les quatre prochains jours, les délégués de WOMEX seront complètement immergés dans l'industrie de la musique, remplis de conférences inspirantes, de sessions, de films, d'ateliers, de vitrines d'une journée, avec une foire commerciale animée réunissant des artistes, des entreprises et des professionnels de la musique mondiale. L'Altice Arena deviendra une plaque tournante pour tous les rassemblements internationaux - un espace de rencontre pour réseauter, pour réfléchir et discuter de la musique et de la culture, et pour rencontrer de futurs collaborateurs, et pour échanger, imaginer et trouver des opportunités entre artistes et entreprises du monde entier.

Le soir, WOMEX envahira les nombreuses salles merveilleuses du centre-ville et les transformera en un terrain de jeu pour tous les mélomanes pour découvrir le meilleur de la musique live dans le monde entier dans l'une des plus belles villes du monde.

Site web: https://www.womex.com/virtual/piranha_arts_1/news/womex_22_opened_all
Contact: womex@womex.com

***

***

E. Informations culturelles dans la presse africaine

E.1 Links to portals

https://allafrica.com/arts/
http://www.africaonline.com/site/africa/arts.jsp
http://www.apanews.net/news/fr/rubrique.php?id=65
http://weekly.ahram.org.eg/2003/646/culture.htm
http://english.alarabonline.org/display.asp?code=zculturez

***

E.2 Informations provenenant de Allafrica

Maroc: Les problématiques liées à la protection des droits d'auteur en débat à Marrakech

Les problématiques relatives à la protection des droits d'auteur, notamment le droit de l'image ont été au centre des débats, lors d'une conférence organisée, mardi, dans le cadre de la 3ème édition des Rencontres de la photographie de Marrakech (RPM). Rehaussée par la participation d'une pléiade d'acteurs culturels, artistes, experts en droit de la propriété intellectuelle et des éditeurs, cette rencontre a offert l'opportunité de passer en revue l'évolution du cadre législatif marocain régissant la protection des droits d'auteur, ainsi que les problématiques et contraintes qui se dressent devant une mise en application optimale de cette législation. Rendez-vous incontournable des professionnels et des amoureux de la photographie d'ici et d'ailleurs, l'édition 2022 qui se poursuit jusqu'au 23 octobre. Lire l'article à https://www.libe.ma/Les-problematiques-liees-a-la-protection-des-droits-d-auteur-en-debat-a-Marrakech_a135819.html

***

Tunisie: Sommet de la Francophonie - Le Village de la Francophonie, un Espace qui se veut rassembleur axé sur la diversité culturelle

Dans le cadre du Sommet de la Francophonie tenu sur l'île de Djerba, le Village de la Francophonie ouvrira ses portes du 13 au 22 novembre 2022. Autour d'un patio convivial, espace de discussions et d'échanges, les boutiques situées sur la ruelle, entre l'entrée du Village et la grande esplanade, serviront d'abris à des expositions diverses, fruits de collaborations entre les différentes entités du monde artistique et culturel francophone. Deux innovations liées à la connectivité seront présentées : une exposition immersive permettant par exemple de visiter différents musées étrangers ainsi qu'un écran holographique.

Source: http://www.tap.info.tn/fr/Portail-%C3%A0-la-Une-FR-top/15594727-sommet-de-la

***

Côte d'Ivoire: Journée de l'Enfant Africain - Le gouvernement appelle à bannir les pratiques sociales et culturelles néfastes

Bouaké a abrité le 1er octobre 2022 la 32ème édition de la Journée de l'enfant africain (JEA). Placée sous le thème " La protection des enfants contre les pratiques culturelles néfastes: progrès réalisés par la Côte d'ivoire, depuis 2013 ", la cérémonie qui s'est tenue dans la cour de la préfecture était présidée par le ministre des Transports, Amadou Koné, représentant le Premier ministre, Patrick Achi. La Côte d'Ivoire, a-t-il noté, a fait des efforts significatifs dans la protection des enfants. En témoignent les chiffres suivants : 2747 enfants victimes pris en charge en 2019, et 5120 en 2020. Amadou Koné a traduit toute la reconnaissance du chef du gouvernement à la ministre Nassénéba Touré dont les efforts sont visibles sur le terrain à travers "l'opération zéro enfant en situation de rue". Cela, à l'en croire, marque la volonté du gouvernement de passer "du passif à l'actif avec des sanctions pour toutes les formes de violences à l'encontre des enfants". Lire l'article original. Source: https://www.adiac-congo.com/content/industrie-culturelle-batir-des-strategies-nouvelles-142113

***

***

F. Nouvelles provenant des bulletins et des services d'information d'autres réseaux

F.1 Nouvelles de la Fédération Internationale des Conseils des Arts et Agences Culturelles (IFACCA – ACORNS)

Le 9ème Sommet mondial sur les arts et la culture: Sauvegarder la liberté artistique (Stockholm, 3 - 5 mai 2023)

Le 9ème Sommet mondial sur les arts et la culture définira l'agenda pour la sauvegarde de la liberté artistique. Une myriade de résultats positifs découlent de la créativité ouverte et de la participation culturelle : la réflexion personnelle et sociale et l'exposition à différentes perspectives et idées peuvent conduire à une croissance personnelle, collective et sociale. Le Sommet réunira des décideurs politiques, des chercheurs, des gestionnaires et des praticiens de premier plan des arts, de la culture et des secteurs connexes du monde entier pour explorer la liberté artistique en tant que pilier fondamental de la politique culturelle et examiner comment nous pouvons - et pourquoi nous devrions - sauvegarder la liberté artistique.

Dans le monde entier, les décideurs politiques et les défenseurs ont encouragé l'amélioration de ces conditions et la protection de la libre expression artistique. Cependant, si certains progrès

ont été réalisés, le chemin à parcourir est complexe - des changements politiques aux catastrophes environnementales qui se déroulent en notre présence, et bien sûr, à la pandémie de COVID-19 et ses effets multiples - qui ont accentué les défis existants pour aux artistes de créer et aux citoyens de participer à la vie culturelle.

Dans ce contexte de changements et d'incertitudes politiques, de catastrophes environnementales et des nombreux effets de la pandémie de COVID-19, le Sommet approfondira les influences politiques, économiques, sociales, technologiques, environnementales et culturelles qui affectent - et façonnent nos conceptions de – la liberté artistique, et comment nous pourrions la renforcer et la faire progresser.

Pendant trois jours ensemble, nous allons :

- explorer comment la liberté artistique est vécue à travers le monde, qui profite et qui ne profite pas de ses avantages
- faire ressortir les opportunités offertes par la liberté artistique et les défis auxquels elle est confrontée aux niveaux local et mondial
- Concevoir des solutions pour améliorer la liberté artistique à la maison et au niveau international.

Poursuivant notre engagement envers une expérience événementielle participative, ce sommet comprendra une gamme de formats de session qui ouvrent des espaces d'échange de connaissances et d'idées, de débats animés et constructifs et de planification collaborative axée sur l'action.

Plus d'informations sur le site internet https://www.artsummit.org/overview

Site web: http://www.ifacca.org
Contact: info@ifacca.org

***

F.2 Agenda21culture

Espace CULTUROPOLIS (Barcelone, 16 - 19 novembre 2022)
Cette rencontre est un espace pour échanger sur les droits culturels, pour réfléchir à leur définition et pour imaginer et trouver des mécanismes qui les promeuvent et garantissent leur respect. En 2021, la mairie de Barcelone a présenté «Fem Cultura. Plan pour les droits culturels à Barcelone»: un plan pionnier qui comprend neuf mesures gouvernementales pour la mise en œuvre de nouvelles politiques publiques visant à reconnaître et à étendre les droits culturels dans la ville. Le plan comprend plus de 100 projets, avec un budget de près de 70 millions d'euros, visant à garantir que Barcelone dispose d'une politique culturelle basée sur les droits culturels qui se concentre sur des considérations fondamentales telles que l'accès, les pratiques culturelles, l'innovation, la gouvernance démocratique, la reconnaissance de la diversité, la créativité, la production culturelle et le renforcement des liens entre les riverains et les acteurs du secteur. Dans ce contexte, les 16, 17, 18 et 19 novembre prochains, la mairie de Barcelone promeut les premières Journées internationales des droits culturels - CULTUROPOLIS.
Plus sur https://www.agenda21culture.net/newsletters/2022/info-2022-19

Site web: http://www.agenda21culture.net
Contact: info@agenda21culture.net

***

F.3 SA Cultural Observatory (SACO) – Observatoire culturel de l'Afrique du Sud

La 4ème conférence internationale SACO (Pretoria/Tswane, 9 - 10 novembre 2022)
La conférence vise à rassembler des penseurs locaux et internationaux, des universitaires, y compris des bailleurs de fonds (actuels et potentiels), des praticiens de la culture et des artistes

pour partager leurs expériences et leurs idées sur ce que l'industrie peut reconstruire, consolider et innover afin de développer et soutenir les moyens de subsistance durables des praticiens de la culture et du secteur créatif sud-africain. Organisée sous le thème "Réinitialisation de l'économie créative: structurer les industries créatives et culturelles pour un avenir durable et inclusif", la conférence abordera les principaux enjeux de l'industrie dans le contexte des défis imposés par la pandémie de Covid-19. Cette conférence vise à améliorer la coopération entre les acteurs de l'économie créative, la cartographie de l'économie créative contemporaine, le commerce international et les marchés créatifs, la politique culturelle en transition, l'innovation, l'adaptation, l'entrepreneuriat, le capital humain, la participation et la consommation, l'économie créative numérique, le financement, le financement et l'investissement dans l'économie créative.
Web site: https://www.southafricanculturalobservatory.org.za/2022-saco-conference/

Site web: https://www.southafricanculturalobservatory.org.za/2022-saco-conference/
Contact: info@southafricanculturalobservatory.org.za

***

F.4 Mawred – Culture resource Newsletter

Rappel - Wijhat (Destinations) - L'appel est ouvert toute l'année
Les artistes et acteurs culturels arabes sont confrontés à des défis majeurs lorsqu'il s'agit de voyager dans la région arabe ou à l'étranger à des fins professionnelles. Les principaux d'entre eux sont le financement insuffisant pour couvrir les frais de voyage, les difficultés à obtenir des visas et le manque d'opportunités de réseauter avec des organisations qui pourraient potentiellement devenir des partenaires dans les processus créatifs dans cette région. De tels problèmes entravent les perspectives de développement de carrière des artistes et l'acquisition d'un public plus large pour leur production créative. Wijhat (Destinations) a été développé pour répondre à ces préoccupations. Le programme offre des subventions pouvant aller jusqu'à 7 000 € aux artistes et acteurs culturels de la région arabe pour soutenir leurs voyages dans la région arabe ou vers n'importe quelle destination à l'étranger. Il contribue ainsi à faire connaître la production artistique de cette région tout en permettant aux lauréats de présenter leurs œuvres à de nouveaux publics et de s'engager dans diverses expériences d'échanges culturels.

Plus sur https://mawred.org/artistic-creativity/wijhat/?lang=en

***

F.5 Cyberkaris – Lettre d'information de la Foundation Interarts

Economia della Cultura: le modèle SoPHIA
29 09 2022 - Economia della Cultura est le magazine trimestriel de l'Associazione per l'Economia della Cultura, une organisation qui explore la dimension économique de l'art et de la culture en Italie et au niveau international. La XXXIIe édition d'avril 2021 s'intitule «Une approche holistique innovante de l'évaluation d'impact des interventions culturelles: le modèle SoPHIA» et présente et analyse les résultats du projet SoPHIA (2020 – 2021) mis en œuvre par un consortium de 7 organisations européennes et financé par le programme-cadre de l'Union européenne pour la recherche et l'innovation - Horizon 2020. La monographie comprend 5 chapitres, rédigés par les différentes équipes des organisations du consortium, qui analysent les défis et les lacunes existants dans les modèles actuels d'évaluation d'impact des interventions sur le patrimoine culturel; expliquer le cadre conceptuel du modèle SoPHIA; présenter les résultats des 12 études de cas qui ont été réalisées et qui ont permis de finaliser le Modèle; présenter le modèle SoPHIA et son mécanisme de mise en œuvre; et analyser le rôle de la «communauté de pratique» qui a soutenu le développement du modèle. Plus d'information sur https://www.interarts.net/publications/economia-della-cultura-the-sophia-model/

Site web: https://www.interarts.net/

Contact: interarts@interarts.net

***

F.6 Nouvelles provenant de Africalia

Africalia: Appel à propositions 2022

Africalia sortira prochainement son appel à propositions 2022 dans le cadre du programme Belgique dédié à l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire dans le secteur culturel et artistique. Dans le cadre de son programme d'action pluriannuel (2022-2026), Africalia met en œuvre un volet portant sur l'Education à la Citoyenneté Mondiale et Solidaire (ECMS) en Belgique. L'ECMS a pour objectif d'inciter les citoyens à oser réinventer notre société en stimulant l'inclusion sociale et en renforçant l'interdépendance qui existe entre les humains et la planète. Le programme ECMS d'Africalia vise à amener les citoyens à mieux comprendre, analyser et critiquer leur environnement de manière artistique et créative. Les propositions artistiques sélectionnées ont pour vocation de devenir des outils de sensibilisation au rôle des arts et de la culture pour aborder les enjeux mondiaux de façon créative et artistique. Ici, comme partout ailleurs, la créativité est un terreau fertile pour l'imagination, la libération et la réinvention de nos sociétés.

Site web: http://www.africalia.be
Contact: africalia@africalia.be

***

F.7 Festival de musique Sauti za Busara 2022

Sauti za Busara, Stone Town, Zanzibar, 10 - 12 février 2023

Le thème de la 20e édition spéciale de Sauti za Busara est Tofauti Zetu, Utajiri Wetu (la diversité est notre richesse). Célébrant la musique live de toute l'Afrique et d'ailleurs, le festival met l'accent sur les femmes artistes, les jeunes et les talents émergents. "Le festival est un élément essentiel de la culture de Zanzibar depuis de nombreuses années et le secteur privé doit prendre ses responsabilités pour soutenir des initiatives comme celle-ci." a déclaré Tobias Dietzold, directeur commercial de CPS. Pour sa part, le ministre du tourisme et du patrimoine de Zanzibar, M. Simai Mohammed Said, a félicité Sauti za Busara et Fumba Town de s'être associés pour soutenir la croissance du tourisme dans l'île.

Source: https://www.busaramusic.org/Newsletters/Newsletter_2210_FRA.html

***

***

Merci de nous envoyer des adresses, des informationet des documents pour la liste de distribution, les bases de données, le centre de documentation et le site de l'OCPA!

***

Merci pour votre coopération!

***